

USABUMERA Jean
c/o Banque Commerciale du Rwanda
Compte N° 2823/10
KIGALI.-

Pour accès
Le Ministre de

BARIYANGA Antoine
Commissaire
Directeur Général

25 AOUT 1989

FACTURE N° 10/89.-

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice, Service Pénitentiaire (Prison GITARAMA) doit à Monsieur USABUMERA Jean, c/o Banque Commerciale du Rwanda, Compte N° 2823/10 - KIGALI - la somme de HUIT CENT QUATRE-VINGT ET UN MILLE SIX CENT QUARANTE FRANCS RWANDAIS (881.640 FRW.) pour avoir fourni à la Prison de GITARAMA, 4.898 KG de viande fraîche suivant lettre de marché N° 656/BUD.07.09/MP.62 du 21 Février 1989 et bordereaux d'expédition en annexe :

- Bordereaux d'expédition : N°^s 01/89, 02/89, 03/89, 04/89 et 05/89.
- Destination : Prison GITARAMA
- Quantité de viande : 4.898 Kg. à 180 FRW./Kg. = 881.640 FRW.
- Caution de garantie (5%) : 881.640 FRW. x 5 = 44.082 FRW.
- 100
- Montant net à payer : 881.640 FRW. - 44.082 FRW. = 837.558 FRW.

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRIVÉ À LA SOMME DE HUIT CENT QUATRE-VINGT ET UN MILLE SIX CENT QUARANTE FRANCS RWANDAIS (881.640 FRW.).

OP 1620 du 5-10-89

Fait à Taba, le 07 Août 1989

POUR RECEPTION CONFORME

Le Directeur de Prison
MURYADARENZI Samuel
ADJ. CHEF

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 24 AOUT 1989

Le Fournisseur.-
USABUMERA Jean,-



Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 19.005.04.02. 17
Inscrit sous poste 159 de 10-8-89
Kigali, le 20-8-89
Le gestionnaire des crédits.

USABUMERA Jean
c/o Banque Commerciale du Rwanda
Compte N° 2823/10
KIGALI.-

Pour accord
Le Ministre de la Justice

BARIYANGA Alphonse
Commandant
Directeur Général

FACTURE N° 10/89.-

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice, Service Pénitentiaire (Prison GITARAMA) doit à Monsieur USABUMERA Jean, c/o Banque Commerciale du Rwanda, Compte N° 2823/10 - KIGALI - la somme de HUIT CENT QUATRE-VINGT ET UN MILLE SIX CENT QUARANTE FRANCS RWANDAIS (881.640 FRW.) pour avoir fourni à la Prison de GITARAMA, 4.898 KG de viande fraîche suivant lettre de marché N° 656/BUD.07.09/MP.62 du 21 Février 1989 et bordereaux d'expédition en annexe :

- Bordereaux d'expédition	: N° ^s 01/89, 02/89, 03/89, 04/89 et 05/89.
- Destination	: Prison GITARAMA
- Quantité de viande	: 4.898 Kg. à 180 FRW./Kg. = 881.640 FRW.
- Caution de garantie (5%)	: <u>881.640 FRW. x 5</u> = - 44.082 FRW.
	1 0 0
- Montant net à payer	: 881.640 FRW. - 44.082 FRW. = <u>837.558 FRW.</u>

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉ À LA SOMME DE HUIT CENT QUATRE-VINGT ET UN MILLE SIX CENT QUARANTE FRANCS RWANDAIS (881.640 FRW.).

Fait à Taba, le 07 Août 1989

POUR RECEPTION CONFORME

Le Directeur de Prison

MUNYABARENZI Samuel

ADJ. CHEF



VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le

24 AOÛT 1989

Le Fournisseur.-

USABUMERA Jean,-

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 19.105.04.02.17.
Inscrit sous poste 159 de 10-8-89
Kigali, le 19.8.89
Le gestionnaire des crédits.

BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 01/89

Gitarama le 07 mars 19 89

Expéditeur : Uwabwera Jean

Destinataire : Prison de Gitarama

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		Viande fraîche	713 kg
		Sept Cent treize kilos	
		= 713 kg =	
<u>Commission de Réception</u>			
		1) Kanuzi F. Xavier Giradjoint	
		2) Njabimana Prosper Maganier	
		3) Rutakozina Alexis Succellant	

Enlevé par

Camion : BB 1766

Chauffeur : KARUSIRA

Reçu les marchandises
en bon état
Le Destinataire



Handwritten signatures and notes in blue ink, including 'At' and other illegible text.

BORDEREAU D'EXPEDITION

N° 02/89

Gitarama le 11/4 19 89

Expéditeur Uabuwera Jean

Destinataire Prison de Gitarama

I. SIEVA

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		viande fraîche mille deux cent trente cinq kilos	1235
		1235 kg	
		Commission de réception	
		1) Kanudu F. Xavier Adjoint	
		2) Nsabimana Prosper Nagasiniir	
		3) Kasemera Anastase Surveillant	

Enlevé par

Camion: Toyota BB1675

Chauffeur: Uabuwera Jean



BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 05/89

Gitarama, le 11 Mai 1989

Expéditeur : Usabuwera Jean

Destinataire : Prison de Gitarama

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		viande fraîche mille vingt-neuf kilos	1.029
		1.029 kg	
Commission de Réception			
		1) Karusu F. Xavier Diradjoit	
		2) Habumana Prosper Magasinier	
		3) Karemera Anastase Surveillant	

Enlevé par

Camion nette TOYOTA bb1555

Chauffeur : Usabuwera Jean



BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 04/89

Gitarama le 08 Juin 1989

Expéditeur : Uwabwera Jean

Destinataire : Prison de Gitarama

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		Viande fraîche Mille soixante cinq kilos - = 1.065 kg =	1065
		Commission de Réception	
		1) Kanuwa Firmin Diradjoint	
		2) Ntabimana Prosper Magaliner	
		3) Ndotyisibijya Boniface Surveillant	

Enlevé par

Camion nette TOYOTA BH 1600

Chauffeur : Uwabwera Jean



RODRIQUEZ BEXEDITION

18 03 1900

Estimado Sr. D. Juan

de la Comandancia de la Plaza de San Pedro de Macoris

Recibe en este momento
de la Comandancia de la Plaza de San Pedro de Macoris

una suma de \$ 100.00

para el pago de los gastos de viaje

de la Comandancia de la Plaza de San Pedro de Macoris
a la Comandancia de la Plaza de San Pedro de Macoris
por el valor de los gastos de viaje



En fe y para constancia
se firmo en la Comandancia de la Plaza de San Pedro de Macoris
a los 18 dias del mes de Marzo de 1900

BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 05/89

Gitarama le 07 Août 1989

Expéditeur : Uwabwera Jean

Destinataire : Prison de Gitarama

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		viande fraîche Huit cent cinquante six kilos = 856 kgs =	856
<u>Commission de Réception</u>			
	1)	Uwabimana Prosper Magasinier	<i>[Signature]</i>
	2)	Kasemera Anastase Surveillant	<i>[Signature]</i>
	3)	Hategetimana Aloys Surveillant chef	<i>[Signature]</i>

Enlevé par

Camion nette Toyota BB 1655

Chauffeur : Uwabwera Jean



✓ Monsieur USABUWERA Jean
Commune Taba
Préfecture
GITARAMA

Monsieur,

Subsidiairement à la lettre n° 209/Bud·07·09/MP·628 du 05 janvier 1989 du Ministre des Finances et de l'Economie relative à la fourniture du bois de chauffage destiné aux services publics durant l'année 1989, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes également déclaré attributaire du marché ayant trait à la fourniture de 20·167 Kgs de viande fraîche au prix total de TROIS MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE SIX MILLE NEUF CENT DIX (3·766·910) Francs Rwandais aux prix unitaires indiqués ci-après :

Cette quantité se répartit comme suit :

Services consommateurs	Quantité annuelle en Kgs	Prix unitaire en Frw
1) Camp Gitarama	13·685	190
2) Prison Gitarama	6·482	180

Conformément aux dispositions de l'article 3 du Cahier Spécial des Charges n° 3232/Bud·07·09/MP·539 du 23 novembre 1988 en votre possession, l'Administration se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité des fournitures selon ses besoins. Cette éventuelle modification vous sera adressée par lettre recommandée.

Les autres conditions spécifiées dans la lettre précitée régissent ce marché-ci.

Le Ministre des Finances
NTIGULIRWA Benoit

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Défense Nationale
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Justice
KIGALI
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Président du Conseil des Adjudications
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général de l'Inspection Générale des Finances
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du Budget
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général des Impôts
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général des Services Pénitentiaires et des C·R·P· au Ministère de la Justice
KIGALI
- Monsieur le Chef du Bureau "Appro-Gestion" au Ministère de la Défense Nationale
KIGALI